Juillet–Septembre 2016

LE FIL D'AMNESTY

Ensemble contre l'injustice

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditeur responsable : Philippe Hensmans
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

bpost
PB-PP | B-4716
BELGIE(N)-BELGIQUE

RÉFUGIÉS EN QUÊTE D'HUMANITÉ

Jeux de Rio
Le sombre revers de la médaille

Peine de mort
La peine capitale, une solution contre le terrorisme ?

Travailleurs migrants
Des Népalais risquent tout pour une vie meilleure

AMNESTY INTERNATIONAL

S'INFORMER ET AGIR www.amnesty.be

NOUS CONTACTER lefil@amnesty.be

+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

youtube.com/amnestybe

instagram.com/amnestybefr

FAIRE UN DON aider.amnesty.be/b/mon-don
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR NOS PÉTITIONS amnesty.be/actions

ABONNEZ-VOUS

En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil/
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !
Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° de membre ADRESSE TÉL.

E-MAIL

8

10

14

24

32

DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

8 Jeux olympiques : « À vos marques ! Prêts ? Tirez ! »
À Rio, les forces de sécurité tirent d'abord et interrogent (à peine) ensuite…

10 Réfugiés : l'humanité en crise
Face à la détresse des réfugiés et des demandeurs d'asile, Amnesty se mobilise.

14 Nouvelle rentrée des classes… et nouveau dossier pédagogique !
Amnesty met à la disposition des enseignants des outils pédagogiques pour aborder les questions liées à la migration.

16 La répression des avocats spécialistes des droits humains en Chine
Chronologie des détentions et arrestations depuis juillet 2015.

18 Voyage vers l'inconnu
Des migrants népalais se trouvent confrontés à diverses atteintes et à l'exploitation.

24 La peine de mort, une solution contre le terrorisme ?
Amnesty réitère son opposition absolue contre ce châtiment cruel, inhumain et dégradant.

32 Le Burundi au bord de la rupture
Cinq raisons pour lesquelles des milliers de personnes fuient le pays.

RUBRIQUES

3 Éditorial
4 Amnesty dans le monde
7 Agenda
23 Droit dans les yeux
32 Entretien-minute

ÉDITORIAL

Je ne suis pas sûr que vous avez passé de bonnes vacances, reposantes, revigorantes et que vous êtes en pleine forme…

… parce que de mon côté, je dois vous avouer que ça n'a pas été un été facile.

J'ai lu d'un œil un peu plus distant les nouvelles du monde pendant l'été (chassez-les, elles vous reviennent de toute manière). Et bien, chaque jour, j'ai pris une claque en lisant la gazette.

J'ai vu un monde où le terrorisme a pris des proportions inouïes.

J'ai vu un esclavagiste étaler sa haine dans les colonnes d'un de nos grands quotidiens.

J'ai lu les torrents de menaces de mort et d'insultes à l'égard du délégué général aux droits de l'enfant et à sa famille, parce qu'il avait osé demander une réflexion sur les causes structurelles qui construisent les malades qui nous détruisent. Pourtant, expliquer les tremblements de terre, ce n'est pas les justifier.

J'ai vu les statistiques, terribles, cruelles — mais si loin parce que derrière nos murs — du nombre de migrants qui ont trouvé la mort en Méditerranée depuis le début de l'année.

J'ai vu des coups d'État et leurs répliques sanglantes et disproportionnées.

Au détour de chaque forum sur internet, j'ai failli vomir, tant le racisme et les appels au meurtre y sont nombreux.

Et pourtant, que ce soit en tant que membres d'Amnesty, ou tout simplement en tant que citoyens, nous ne pouvons pas laisser tomber. Des millions de personnes sont aujourd'hui victimes dans le monde de cette haine que l'on ne cesse d'attiser. Et il y en aura encore d'autres, y compris nous-mêmes ou des membres de notre entourage qui les rejoindront, si nous ne réagissons pas.

Comment ? Il n'y a pas de recettes miracles, sinon cela se saurait. C'est d'ailleurs un combat journalier, partout où nous sommes, que nous devons mener.

Aujourd'hui, oser parler différemment est déjà courageux. Avancer les droits humains, tout simplement le respect de l'autre, doit être notre préoccupation quotidienne. Les ennemis de la démocratie et des droits humains sont à deux doigts de l'emporter.

J'espère que vous allez nous aider à trouver de nouvelles idées, à vous démener là où vous vivez, pour réinventer un monde pour lequel nos ancêtres se sont battus et qui est en train de s'effondrer.

La défense des droits fondamentaux, ce n'est plus une affaire de loisirs, d'activités de bénévolat (ça l'est aussi, évidemment !). C'est le baxter que nous devons tenir à bout de bras pour sauver notre société moribonde. C'est surtout la startup qui permettra de reconstruire une société qui pense à toutes et à tous.

Respectueusement,

Philippe Hensmans
Directeur général d'Amnesty International Belgique francophone

Coordination : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be)
Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.81.77 • Fax : 02/537 37 29
www.amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

AMNESTY DANS LE MONDE

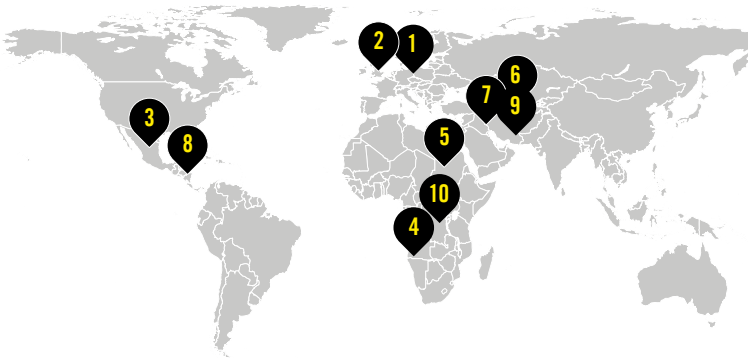

1 YEUX DANS LES YEUX, AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, nous avons lancé une vidéo réalisée à Bruxelles se basant sur la théorie selon laquelle un contact visuel ininterrompu de quatre minutes accroît l'intimité et rapproche les personnes. Suite à notre appel, plus de 160 personnes se sont portées volontaires pour mener l'expérience. Le tournage a rassemblé au total 16 Belges et autres citoyens européens de profils et d'âges différents et 16 demandeurs d'asile ou réfugiés. Ces rencontres ont été filmées par l'agence DoubleDouble qui en a réalisé un émouvant clip de quatre minutes.
Voyez les résultats par vous-même :
http://bit.ly/signforhumanity

2 CE N'EST PAS UNE CRIMINELLE

© Amnesty International Irlande

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a rendu une décision sans précédent en considérant que la législation irlandaise restrictive en matière d'avortement avait violé les droits fondamentaux d'une femme dont le fœtus présentait une malformation mortelle. Au titre de la législation irlandaise, les femmes dans cette situation sont obligées de mener à terme une grossesse vouée à l'échec ou doivent se rendre à l'étranger pour avorter. À travers la campagne *Mon corps, mes droits*, Amnesty et des militants locaux ont lutté contre l'interdiction quasi totale de l'avortement en Irlande. Plus de 275 000 personnes ont signé notre pétition. Plus de 2,5 millions de militants se sont mobilisés dans le monde pour la campagne mondiale *Mon corps, mes droits* d'Amnesty pour les droits sexuels et reproductifs.

3 YECENIA ENFIN LIBRE

Après quatre ans d'angoisse en prison au Mexique, Yecenia Armenta est enfin libre. En 2012, la police l'avait frappée, presque asphyxiée et violée pendant 15 heures de torture, jusqu'à ce qu'elle « avoue » être impliquée dans le meurtre de son mari. Des centaines de milliers de militants d'Amnesty ont envoyé des lettres pour demander sa libération, dans le cadre de nos campagnes *Stop Torture* et *Écrire pour les droits*. Elle a été libérée le 7 juin. « Merci, continuez de vous battre pour les droits des autres », a-t-elle déclaré. « La justice prend parfois du temps, mais elle finit par être rendue. »

© Amnesty International

© DR

4 JUSTICE POUR JOSÉ

La Cour suprême angolaise a libéré le défenseur des droits humains José Marcos Mavungo le 20 mai 2016. Prisonnier d'opinion, celui-ci avait été arrêté le 14 mars 2015 pour son rôle dans l'organisation d'une manifestation pacifique et avait par la suite été inculpé de « rébellion ». Merci aux militants d'Amnesty qui ont écrit aux autorités angolaises pour demander sa libération.

5 HISSÈNE HABRÉ RECONNU COUPABLE

Dans une décision historique pour la justice internationale rendue le 30 mai, l'ancien président tchadien Hissène Habré a été reconnu coupable d'avoir commis des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des actes de torture au Tchad entre 1982 et 1990. L'accusation a notamment utilisé des rapports d'Amnesty datant des années 1980 et le témoignage d'un ancien membre du personnel d'Amnesty à titre d'éléments de preuve. Hissène Habré a été condamné à la réclusion à perpétuité. Sa condamnation représente une victoire pour les milliers de victimes qui réclament que justice soit faite depuis des décennies.

© Amnesty International

6 UNE JOURNALISTE LIBÉRÉE

La journaliste Khadija Ismaïlova a été libérée le 25 mai en Azerbaïdjan. La Cour suprême a ramené sa peine de sept ans et demi d'emprisonnement à trois ans avec sursis à l'issue d'un procès en appel. Khadija Ismaïlova avait été arrêtée en décembre 2014 et déclarée coupable sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Avant son arrestation, elle avait dénoncé des faits de corruption dans les plus hautes sphères gouvernementales azerbaïdjanaises. Amnesty demande que sa condamnation soit annulée.

© Meydan TV

7 NOUS AVONS SAUVÉ ALIREZA !

L'adolescent iranien Alireza Tajiki a été sauvé de la potence grâce au tollé international que son exécution imminente a provoqué. Il devait être pendu le 15 mai 2016, mais son exécution a été suspendue grâce aux actions des membres d'Amnesty et aux tweets des militants demandant aux autorités de sauver Alireza (#SaveAlireza). Alireza n'est pas encore hors de danger et nous demandons maintenant à l'Iran d'annuler sa condamnation à mort.

8 LE SALVADOR LIBÈRE MARÍA TERESA

María Teresa Rivera a été libérée le 20 mai 2016. María Teresa Rivera, 33 ans, avait été condamnée à 40 ans d'emprisonnement en 2011 après avoir fait une fausse couche. Soupçonnée d'avoir avorté, ce qui est interdit au Salvador, elle avait été dénoncée à la police par le personnel de l'hôpital.
Elle a purgé quatre ans de sa peine mais a été libérée après qu'un juge a statué qu'il n'existait pas de preuve étayant les accusations portées contre elle. Le Bureau du procureur général a cependant déclaré le même jour qu'il ferait appel de cette décision. Des milliers de militants d'Amnesty ont écrit des lettres en sa faveur, demandant au Salvador de cesser de considérer l'avortement comme une infraction pénale.

9 NARGES MOHAMMADI AUTORISÉE À PARLER À SES ENFANTS

Narges Mohammadi, prisonnière d'opinion, a interrompu le 16 juillet la grève de la faim qu'elle menait depuis 20 jours pour obtenir l'autorisation de parler au téléphone avec ses enfants. Dans une lettre écrite depuis sa prison, elle a indiqué que les autorités se sont engagées à ce qu'elle puisse appeler ses jumeaux de neuf ans une fois par semaine. Amnesty International Belgique francophone avait remis à l'ambassade d'Iran à Bruxelles plus de 11 000 signatures demandant notamment que Narges puisse communiquer avec ses proches, qu'elle ait accès aux soins médicaux dont elle a besoin et qu'elle soit libérée immédiatement et sans condition.

10 SIX MILITANTS DE LUCHA LIBÉRÉS DE FORCE

Le 22 juillet, le président Joseph Kabila a émis une ordonnance graciant à titre individuel Rebecca Kavugho, Serge Sivyavugha, Justin Kambale Mutsongo, Melka Kamundu, John Anipenda et Ghislain Muhiwa. Cependant, ces derniers ont rejeté la grâce en signe de solidarité avec les autres prisonniers politiques et d'opinion. Le 26 juillet, les six militants du mouvement de jeunes Lutte pour le changement (LUCHA) ont été libérés de force. Ils avaient été arrêtés le 16 février alors qu'ils préparaient des documents pour une grève nationale organisée par l'opposition.

LES DISPARITIONS EN CHIFFRES

Le 30 août dernier, c'était la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, l'occasion de rappeler l'ampleur de ce fléau qui touche de très nombreuses personnes.

+ DE 30 000

personnes dont on est toujours sans nouvelles au Sri Lanka.

+ DE 10 000

personnes ont disparu en Syrie.

+ DE 27 000

personnes ont disparu au Mexique.

+ DE 8 000

personnes dont on ignore toujours le sort en Bosnie-Herzégovine.

52

États ont ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

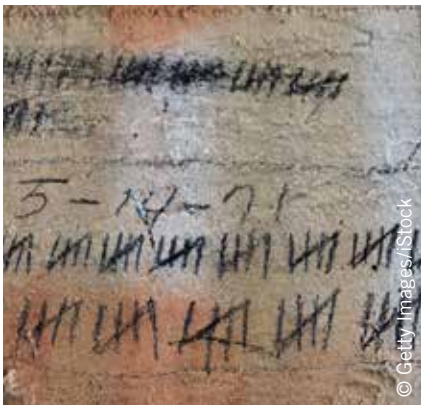

© Getty Images/iStock

EN COULISSES

FIFA, FOOTBALL ET TRAVAIL FORCÉ AU QATAR

© Amnesty International

Le chercheur Mustafa Qadri décrit la manière dont Amnesty a fait pression sur la FIFA, l'instance mondiale de gouvernance du football, pour qu'elle agisse en faveur de la protection des travailleurs migrants au Qatar.

La dernière fois que j'ai rencontré des représentants de la FIFA, j'étais aux abords d'un terrain de football dans la périphérie de Doha, la capitale du Qatar. Je leur ai parlé de nos dernières recherches qui mettent en lumière le traitement choquant infligé à des travailleurs migrants construisant un prestigieux stade pour la Coupe du monde de 2022.

DES CAMPS SALES ET DANGEREUX

Je me suis personnellement entretenu avec plus de 600 travailleurs migrants et j'ai recueilli des informations sur plus de 5 000 affaires au Qatar, et j'ai été choqué par ce que j'ai vu. De nombreuses personnes mouraient de faim parce qu'elles n'avaient pas été payées depuis des mois. Certaines vivaient dans des camps sales et dangereux et faisaient l'objet de menaces simplement parce qu'elles se plaignaient.

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, venait d'être élu et dans les quelques minutes dont je disposais, je lui ai demandé d'agir rapidement. Des hommes et des femmes souffraient de la législation du travail propice à l'exploitation du Qatar. Quelques minutes plus tard, Infantino déclarait au monde que la FIFA allait mettre en place un organe indépendant chargé de superviser les conditions de travail des travailleurs migrants.

DES SYMPATHISANTS DANS LE MONDE ENTIER

C'était un premier pas encourageant et j'ai été impressionné par l'influence d'Amnesty. Ils nous ont écoutés parce que nous travaillons sur les droits du travail depuis de nombreuses années. Notre travail se base sur les témoignages de travailleurs exploités. Et nous sommes un mouvement mondial avec des sympathisants aux quatre coins du monde, tout comme le football.

Il reste encore un long chemin à parcourir, mais avec votre aide, nous veillerons à ce que la FIFA fasse tout ce qu'elle peut pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs migrants au Qatar.

RENDEZ-VOUS EN PAGE 18 POUR EN SAVOIR PLUS.

Signez la pétition sur amnesty.be/qatar2022

AGENDA

PROJECTION

THE CROSSING DE GEORGE KURIAN

Samedi 22 octobre à 16 h
Boulevard Émile Jacqmain, 111-115 — 1000 Bruxelles
Dans le cadre du Festival des Libertés (voir programme joint au *Fil*)
The Crossing raconte la traversée de la Méditerranée par un groupe de réfugiés syriens, d'Alexandrie jusqu'en Sicile. Le réalisateur s'est penché sur le destin de ce groupe, montrant la brutalité du voyage et de leur arrivée en Europe. Un représentant d'Amnesty International interviendra suite à la projection de ce documentaire.

PROJECTION

PASOS CIEGOS (CHEMINS CLANDESTINS) D'ANA ISABEL GUADARRAMA

Vendredi 21 octobre à 19 h
L'Entrela' — 43, rue de Paris — 1140 Evere - 2€
Le film d'Ana Isabel Guadarrama se penche sur la situation des milliers de femmes issues d'Amérique centrale qui, chaque année, passent la frontière entre le Guatemala et le Mexique. Déterminées, elles entament une traversée incertaine mais chargée d'espoir.
La projection du film sera suivie d'un échange avec le public, avec la participation de la coordination Mexique d'Amnesty International Belgique francophone.
Programmé par le Groupe local 50 d'Amnesty International à Evere en collaboration avec L'Entrela'
Infos & réservations : 02 / 241 15 83 — info@lentrela.be

PROJECTION

FUOCOAMMARE, PAR DELÀ LAMPEDUSA DE GIANFRANCO ROSI

Dans les salles à partir du 21 septembre
Le réalisateur Gianfranco Rosi raconte l'histoire d'une rencontre sans cesse manquée : celle des migrants avec les habitants de Lampedusa. Tourné dans un style quasi documentaire, ce film rigoureux approche la crise des migrants de manière méditative, inédite et immersive. *Fuocoammare* a reçu l'Ours d'Or à la Berlinale et Prix Amnesty International à Berlin.

EXPOSITION

DROITS DANS LES YEUX

L'exposition *Droits dans les yeux* tourne à Bruxelles et en Wallonie depuis plusieurs mois et a déjà rassemblé 20 000 visiteurs. Voici les prochains lieux par lesquels elle passera :

- **Lessines** — Maison de la Laïcité — Boulevard E. Scheveneels, 24 C — 7860 Lessines — du 16 septembre au 1er octobre
- **Chastre** — Maison Communale — 71, Avenue du Castillon — 1450 Chastre — du 18 au 23 octobre
- **Woluwé-Saint-Lambert —** dans le hall d'entrée de la Maison communale de Woluwé-Saint-Lambert — Avenue Paul Hymans 2 — 1200 Woluwé-Saint-Lambert — du 7 au 24 octobre
- **Evere —** Maison communale d'Evere — Square Hoedemaekers 10 — 1140 Evere — du 18 au 28 octobre
- **Waterloo** — Centre culturel Bernier — Rue François Libert 26 — 1410 Waterloo — du 11 octobre au 7 novembre
- **Nivelles** — Wauxhall — Place Albert 1er, 1 — 1400 Nivelles — du 7 au 14 novembre
- **Ciney** — Centre Culturel — Place Roi Baudouin 1 — 5360 Ciney — du 7 au 26 novembre

PROJECTION

TRANSCENDER LA PEUR - UNE HISTOIRE DE GAO ZISHENG DE WENJING MA

Lundi 10 octobre 2016 à 20h
Quai 22 - rue du Séminaire 22, à 5000 Namur
Gai Zisheng, issu d'un milieu modeste, est devenu l'un des meilleurs avocats de Chine. Spécialisé dans la défense des droits humains, les autorités décident de le faire taire en l'enlevant et en le soumettant à la torture et en menaçant sa famille. L'avocat devra alors choisir entre sa famille et son inlassable poursuite de la justice.
Suite à la projection, se tiendra un exposé-débat animé par Philippe Givron, coordinateur Chine pour Amnesty International Belgique francophone.
Projection organisée par le groupe Amnesty de Namur.
Infos : Philippe Givron - 0475 / 56 00 50 - philippe.givron@gmail.com

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

17 septembre 2016 à Louvain-la-Neuve (Auditoires Socrate)
Le plus grand rassemblement des droits humains en Belgique.
Conférences, témoignages, ateliers et rencontres pour tous : un programme riche, varié, passionnant... et urgent!
Thème : quel avenir pour l'Union européenne ?
Programme complet et inscriptions : amnesty.be/universitedete

JEUX OLYMPIQUES

« À VOS MARQUES ! PRÊTS ? TIREZ ! »

Sportivement parlant, les Jeux olympiques de Rio ont tenu toutes leurs promesses. Mais cette médaille a un sombre et douloureux revers. Focus sur une organisation dont les forces de sécurité tirent d'abord et interrogent (à peine) ensuite…

Avril 2015, dans l'une des plus grandes favelas de Rio de Janeiro. Eduardo, dix ans, est assis sur le pas de la porte de sa maison. Il attend avec impatience le retour de sa sœur pour jouer avec elle. Comme tous les soirs. Mais la routine prend brutalement fin. Une forte détonation. Une voix douloureuse qui demande de l'aide : « maman ! » La mère d'Eduardo, Terezinha, se précipite alors dehors et voit ce qu'aucune mère ne devrait jamais voir. Le corps sans vie d'Eduardo gît sur le sol. Des membres de la police militaire l'entourent. L'un d'eux dit qu'Eduardo est le fils d'un escroc et qu'il peut tuer Terezinha aussi facilement qu'il a tué son enfant. En quelques minutes, un attroupement s'est formé. Des personnes veillent à ce que les policiers ne placent pas une arme à feu près du corps afin de modifier la scène et de masquer le fait qu'ils ont tiré sur un enfant non armé. En novembre 2015, la police a affirmé que la balle avait été tirée dans un acte de légitime défense.

UNE VIOLENCE QUOTIDIENNE ET IMPUNIE

Cet assassinat, commis par des forces de sécurité en exercice en toute impunité, n'est malheureusement pas un fait isolé et frappe le plus souvent de jeunes hommes noirs de moins de 30 ans. Mais ce n'est pas tout : ces dernières années, Amnesty International a pu constater qu'au Brésil, à l'approche des grands évènements sportifs, le phénomène des homicides s'aggrave. En 2014, lors des mois précédant la Coupe du monde de football, au moins 580 personnes ont été tuées par la police rien que dans l'État de Rio de Janeiro. En préparation des Jeux olympiques, les homicides commis par la police à Rio pour la période d'avril à juin 2016 ont augmenté de 103 %, comparativement à la même période en 2015. Selon l'Institut pour la sécurité publique de l'État de Rio de Janeiro, la police de la ville a tué plus d'une personne par jour à cette période. Par ailleurs, quelque

Rio De Janeiro, Brésil 2014 © Getty Images

65 000 policiers et 20 000 soldats ont été déployés pour assurer la sécurité lors des jeux, ce qui représente la plus vaste opération de maintien de l'ordre jamais organisée au Brésil.

UNE FORTE MOBILISATION, AUSSI EN BELGIQUE

À ce jour, aucun protocole clair pour contrôler l'utilisation de la force par la police et traduire les responsables en justice n'a été mis en place au Brésil. Afin de mettre fin à cette situation intolérable, Amnesty a lancé en juin 2016 une campagne à l'adresse du Comité de sécurité olympique brésilien. Dans ce cadre, une pétition a été remise au Comité international olympique à Lausanne le 15 septembre. Parmi les dizaines de milliers de signatures remises, 15 000 ont été récoltées par Amnesty Belgique. Début août, nous avons déposé devant l'ambassade du Brésil à Bruxelles vingt sacs mortuaires afin de dénoncer les homicides commis par la police dans le cadre des Jeux olympiques. Suite à cette action, nous avons pu rencontrer un ministre-conseiller, qui nous a écoutés avec attention et intérêt et a soutenu que cette mobilisation était de nature à donner de l'espoir aux Brésiliens qui militent dans leur pays. Nous avons également rencontré le Comité olympique et interfédéral belge, qui s'est engagé à soutenir notre campagne en relayant notre pétition.

Début juillet, Amnesty International a lancé une application, « Cross-fire », laquelle permet aux personnes vivant à Rio de signaler les cas de violence par arme à feu. En un mois, 756 fusillades ont ainsi été signalées, pour un bilan de 51 morts. L'application a déjà été téléchargée plus de 35 000 fois.

© Giorgos Moutafis-Amnesty International

RÉFUGIÉS

L'HUMANITÉ EN CRISE

65,3 millions de déplacés et de réfugiés dans le monde, selon le HCR. Face à cette détresse, les gouvernements fuient leurs responsabilités. Nous nous mobilisons pour les leur rappeler.

Amnesty ne se lasse pas de le répéter aux gouvernements : il faut agir. Les États doivent donner la possibilité aux personnes réfugiées et en quête d'asile d'emprunter des itinéraires sûrs et légaux pour trouver refuge sans risquer leur vie. Ils doivent également partager la responsabilité financière de leur accueil, afin qu'elle ne repose pas uniquement sur un nombre restreint de pays.

Dans ce contexte, des chercheurs d'Amnesty se rendent régulièrement sur le terrain, en Turquie, en Grèce, en Hongrie et dans le reste du monde. Leur mission : rassembler des preuves en vue d'informer le public et d'accentuer la pression sur les États afin qu'ils prennent leurs responsabilités.

La lutte se fait également sur le terrain belge. Depuis le début de

l'année, plusieurs actions ont ainsi été entreprises.

JANVIER : RENCONTRE AVEC THÉO FRANCKEN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ASILE ET À LA MIGRATION

Dans le cadre de l'accord signé en novembre avec la Turquie (Plan d'action), l'Union européenne a entériné l'aide de trois milliards d'euros destinée à améliorer la situation humanitaire des réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays, tandis que l'État turc s'est engagé à renforcer les mesures visant à freiner le flux migratoire vers l'Europe.

Pourtant, comme le révèle un rapport d'Amnesty, les autorités turques ont déjà arrêté depuis septembre de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile et les ont conduits dans des centres isolés, où ils sont détenus au secret et subissent de mauvais traitements. C'est afin de lui faire part de cette situation que nous avons rencontré Théo Francken. Des points concernant directement la Belgique ont également été abordés, notamment la lenteur des processus de relocalisation et de réinstallation, et ce, malgré les engagements pris en la matière. Nous avons par ailleurs rappelé l'importance de communiquer de façon juste, en évitant tout amalgame entre migrants et délinquants.

← *Depuis la fermeture de la frontière par la Macédoine, quelque 48 500 personnes sont bloquées en Grèce dans des conditions déplorables.*

↓ *Des chercheurs d'Amnesty se rendent sur le terrain afin de collecter des preuves en vue d'informer le public et d'accentuer la pression sur les États.*

COMMENT RÉPONDRE FACILEMENT À 10 PRÉJUGÉS SUR LA MIGRATION ?

Ce livret, lancé en septembre dernier, a remporté un franc succès. Plus de 150 000 exemplaires ont été commandés ! Il sera remis à jour dans le courant du mois de septembre.

N'HÉSITEZ PAS À LE COMMANDER : IL EST GRATUIT !
amnesty.be/prejuges

FÉVRIER : « SAFE PASSAGE NOW »

Le 27 février, des citoyens dans plus de 20 pays d'Europe se sont mobilisés pour réclamer des gouvernements et des institutions européennes qu'ils garantissent les droits fondamentaux de toute personne cherchant protection dans nos pays. À Bruxelles, nous étions plus de 3 000 pour demander l'établissement de voies sûres et légales.

MARS : LE MOIS DE TOUS LES DANGERS

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, Amnesty lance un site et une vidéo dénonçant les violences dont sont victimes les femmes et filles migrantes sur le chemin de l'exil. Exploitées, harcelées par des passeurs, des gardes-frontières, des policiers ou encore des réfugiés, nous exigeons que des mesures particulières soient mises en place pour les protéger.

Le même mois, les États européens nourrissent le projet de faire de la Turquie un « pays sûr » pour les réfugiés afin de pouvoir les y

© Amnesty International

Le 18 mars, les autorités européennes ont adopté avec la Turquie un accord réduisant les réfugiés syriens à de simples marchandises.

renvoyer depuis la Grèce. Une mobilisation s'organise en Belgique et en Europe avec pour message : #StopTheDeal. Dans ce cadre, une rencontre a lieu avec des membres du cabinet du Premier ministre et du Secrétaire d'État à l'Asile et la migration pour leur remettre les 23 000 signatures de la pétition demandant à nos dirigeants d'assurer des voies sûres et légales aux réfugiés et de rejeter l'accord proposé.

Le 18 mars, les chefs d'État européens se rencontrent à Bruxelles à l'occasion d'un Sommet dont l'issue sera décisive. Nous sommes là aussi… avec 28 gilets de sauvetage et un écran géant affichant un message clair : « Don't trade refugees » (« ne marchandez pas les réfugiés »). Ce jour-là, les autorités européennes se couvrent de honte en adoptant un accord déshumanisant et réduisant les réfugiés syriens à de simples marchandises.

Depuis l'année dernière, Amnesty ne cesse de dénoncer l'attitude inhumaine des dirigeants européens dans la gestion de cette crise. Ils tentent de maintenir des personnes en quête de protection hors de leurs frontières en érigeant des murs et en déchargeant leurs responsabilités sur des pays tiers, fussent-ils peu respectueux des droits des réfugiés et demandeurs d'asile. Comme la Turquie, pour qui le respect des droits fondamentaux des réfugiés est loin d'être une priorité. Ainsi, quelques jours à peine après l'accord, des Afghans, après avoir été incarcérés et sans avoir pu bénéficier d'une procédure d'asile, étaient renvoyés de force dans leur pays.

AVRIL : LE BIENVENU EST PARMI NOUS

Le 28 avril, un « journal populaire de solidarité », fruit de l'initiative d'Amnesty et de diverses associations, de syndicats et d'une mutuelle est distribué à 100 000 exemplaires dans les principales gares de Bruxelles et de Wallonie. Ce numéro unique a pour but de démonter les préjugés liés à l'accueil des réfugiés et de rappeler le rôle déterminant de la presse dans la construction de l'opinion de la population sur les réfugiés.

JUIN : 4' YEUX DANS LES YEUX

Selon le psychologue Arthur Aron, un contact visuel ininterrompu de quatre minutes accroît l'intimité et rapproche les personnes. C'est ce que nous voulons vérifier. À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, nous lançons un appel aux citoyens belges ou européens et aux demandeurs d'asile ou réfugiés se trouvant en Belgique. Trente-deux personnes se retrouvent au cœur d'une expérience qui se révèle bouleversante et empreinte d'humanité (voir p. 4)

JUILLET — AOÛT

L'été, c'est le moment des festivals… et nous y étions ! (voir p. 26) Plus de 2 500 signatures demandant l'établissement de voies sûres et légales ont été récoltées à cette occasion.

Nous étions également présents au concert de Joan Baez, Ambassadrice de conscience pour Amnesty. Artiste des plus engagées, elle n'a pas hésité à signer notre pétition (voir p. 35).

SEPTEMBRE : LE COMBAT CONTINUE

Le 19 septembre, se tiendra une réunion de haut niveau des Nations unies pour faire face à la « crise des réfugiés ». Afin de leur faire part des éléments importants qui devraient figurer sur le pacte mondial proposé par Ban Ki-moon, le Secrétaire général de l'ONU, nous avons rencontré plusieurs représentants de notre gouvernement. Malheureusement, début août, nous avons appris qu'il ne serait pas adopté avant 2018.

Si ce désengagement est une réelle déception, nous refusons que les États continuent à se soustraire à leurs responsabilités. Aussi, nous remettrons à notre gouvernement près de 40 000 signatures récoltées en Belgique afin qu'il emporte avec lui nos recommandations.

Par ailleurs, une autre réunion se tiendra le 20 septembre, à l'initiative cette fois du Président Obama. Elle portera sur le partage de responsabilité en matière de réinstallation.

À suivre...

QUELQUES CHIFFRES

65,3 MILLIONS

déplacés internes et de réfugiés dans le monde

1,2 MILLION

réfugiés qui ont besoin d'urgence d'être réinstallés d'urgence d'ici 2017

+ 48 000

réfugiés bloqués en Grèce en juillet 2016.

66 400

demandeurs d'asile que l'UE a accepté de faire venir de Grèce, en septembre 2015 (via la relocalisation).

900

demandeurs d'asile relocalisés depuis la Grèce dans d'autres pays de l'UE.

2 415

demandeurs d'asile venant de Grèce que la Belgique s'est engagée à accueillir.

90

demandeurs d'asile arrivés de Grèce en Belgique.

GRÈCE : UNE SITUATION DRAMATIQUE

Depuis la fermeture de la frontière par la Macédoine, quelque 48 500 personnes sont bloquées en Grèce. Au cours d'une mission d'évaluation des conditions d'accueil dans plusieurs camps, Amnesty a constaté que des milliers de personnes vivent dans des entrepôts insalubres ou dans des tentes, alors que certains n'ont tout simplement pas d'abri. La situation n'est guère meilleure pour les 4 000 personnes qui se trouvent dans deux centres de détention fermés sur les îles de Lesbos et Chios. Pour cette raison, nous appelons à nouveau la Grèce pour lui demander d'améliorer rapidement les conditions de vie de ces personnes et veiller à leur bien-être.

SIGNEZ NOTRE PÉTITION :
amnesty.be/refugiesgrece

Á l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, 16 citoyens belges ou européens et 16 demandeurs d'asile ou réfugiés se trouvant en Belgique ont partagé une expérience bouleversante et empreinte d'humanité.

JEUNESSE

NOUVELLE RENTRÉE DES CLASSES… ET NOUVEAU DOSSIER PÉDAGOGIQUE !

Alors que le nombre de réfugiés dans le monde ne cesse d'augmenter (et que l'Europe n'en accueille qu'une infime partie), alors que les frontières se ferment et que de plus en plus de « murs » s'érigent, alors que les politiques migratoires exposent de plus en plus de personnes vulnérables à de graves violations de leurs droits, alors que les préjugés et les amalgames occupent (presque) toute la place dans l'espace public (y compris dans les cours de récréation), il nous a semblé indispensable de mettre à la disposition des enseignants et des éducateurs des outils pédagogiques en mesure de les aider à aborder avec les élèves les questions liées à la migration et à déconstruire les préjugés qui circulent à ce sujet.

Le **dossier pédagogique *La migration, ici et ailleurs***, accompagné de son **dossier d'exercices**, traite à la fois de l'histoire et de la situation actuelle de la migration dans le monde, en Europe et en Belgique et des différentes étapes du parcours des migrants et des réfugiés. Il aborde également la question des politiques migratoires et, loin de tous les fantasmes nauséabonds et mensongers qui entourent la migration, offre un point de vue plus positif et plus en phase avec la réalité sur la question. Des témoignages de migrants et de réfugiés illustrant les différentes problématiques évoquées complètent le dossier. À noter que des actions concrètes et de nombreuses activités à réaliser en classe ou avec un groupe de jeunes sont proposées.

Une **fiche pédagogique *Les mineurs étrangers non accompagnés en Belgique***, comprenant également des témoignages et des propositions d'activités, est également disponible afin de mieux comprendre le parcours souvent difficile et traumatisant de ces jeunes.

Découvrez ces nouveaux outils pédagogiques en ligne sur notre site ou recevez-les gratuitement chez vous sur simple demande : www.amnesty-jeunes.be jeunes@amnesty.be

© Eric Rousseau

« PAS D'ACCORD, J'ASSUME ! » : UNE SEMAINE D'ACTION À L'ÉCOLE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS

Comme chaque année, Amnesty International propose aux élèves du primaire et du secondaire des écoles de Bruxelles et de Wallonie de participer à sa semaine de mobilisation et d'actions : « Pas d'accord, j'assume ! ».

Le principe est simple : entre le 7 et le 10 novembre, enseignants et élèves seront invités, dans leur école, à mobiliser un maximum de monde autour de la défense des droits des migrants et des réfugiés.

Ils seront libres d'organiser tout type d'action pour être visibles : chaîne humaine, parcours sur la migration, flash mob, pièce de théâtre, jeu de rôles, projection d'un film, concert, signature de pétitions, etc. Pour aider les écoles à se mobiliser lors de cette semaine, le programme Jeunesse d'Amnesty International met à leur disposition du matériel et des propositions d'actions concrètes en faveur des mineurs étrangers non accompagnés en Belgique.

Vous êtes intéressé(e) par cette action et vous êtes un(e) enseignant(e) ou un(e) élève du primaire ou du secondaire ? Inscrivez-vous dès maintenant à cette action et recevez le matériel ad hoc en remplissant notre formulaire en ligne : www.amnesty.be/inscriptions

LA RÉPRESSION CONTRE LES AVOCATS SPÉCIALISTES DES DROITS HUMAINS EN CHINE

Chronologie des détentions et arrestations depuis 2015

Voici un an que la Chine s'en prend aux avocats et aux militants qui défendent les droits humains dans le pays. Depuis le 9 juillet 2015, ils sont 248* à avoir été interrogés par la police, arrêtés ou inculpés. Retrouvez ici les principaux événements qui ont jalonné l'année, depuis la période d'intense répression jusqu'à la libération de certaines personnes, en passant par les réactions de la communauté internationale.

9 JUILLET 2015

L'avocate Wang Yu disparaît au petit matin, après avoir envoyé des SMS angoissés à des amis. Elle disait que l'électricité et Internet avaient été coupés et que des gens tentaient de s'introduire chez elle. Son mari, Bao Longjun, et leur fils de 16 ans, Bao Zhuoxuan, sont eux aussi portés disparus. Wang Yu travaille pour le cabinet Fengrui de Pékin, qui traite beaucoup d'affaires sensibles dans le domaine des droits humains.

Plus de 100 juristes et militants signent une déclaration commune condamnant sa disparition.

10 JUILLET 2015

Dans tout le pays, des agents de la Sécurité publique arrêtent et interrogent des avocats et des militants, dont 11 employés de Fengrui.

11 JUILLET 2015

Sui Muqing, éminent avocat de Guangzhou, est détenu dans un lieu tenu secret. Il est soupçonné d'incitation à la subversion de l'État, infraction grave passible d'une peine de 15 ans d'emprisonnement.

12 JUILLET 2015

Le journal officiel du Parti communiste chinois, *le Quotidien du peuple*, présente les opérations de répression comme un vaste coup de filet contre une « grande bande criminelle ».

7 AOÛT 2015

Les autorités chinoises informent les avocats de Wang Yu que leur cliente, visée par des accusations liées à la sûreté de l'État, est détenue dans un lieu inconnu.

9 DÉCEMBRE 2015

Le Comité contre la torture de l'ONU se dit inquiet de la répression contre les militants et avocats défenseurs des droits humains en Chine, la disant « sans précédent ».

14 ET 26 SEPTEMBRE 2015

Après avoir publié sur Internet des photos où ils portent des tee-shirts à l'effigie de Wu Gan pour dénoncer la détention de ce militant, Wang Fang et Yin Xu'an, eux aussi militants, sont arrêtés pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ». Cette accusation fourre-tout est souvent utilisée pour réduire au silence les détracteurs du gouvernement.

6 OCTOBRE 2015

Bao Zhuoxuan, le fils de Wang Yu, tente de fuir la Chine pour étudier à l'étranger. Il est intercepté par des agents en uniforme à Mongla, ville frontalière au Myanmar. Les deux militants qui l'accompagnent, Xing Qingxian et Tang Zhishun, sont eux aussi emmenés.

10 JANVIER 2016

L'avocat Sui Muqing est libéré sous caution. C'est le premier des juristes visés à bénéficier d'une telle mesure.

8 ET 9 JANVIER 2016

Treize avocats et militants, dont certains avaient déjà été placés en détention, sont arrêtés et inculpés d'infractions liées à la sûreté de l'État.

16 FÉVRIER 2016

Le haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Zeid Ra'ad Al Hussein, déclare avoir fait part à la Chine de sa préoccupation quant au « schéma inquiétant » d'arrestations et d'actes d'intimidation visant les avocats et les détracteurs du gouvernement dans le pays.

10 MARS 2016

Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 12 pays signent une déclaration commune exprimant leur inquiétude face à la répression, responsable d'une dégradation de la situation des droits humains en Chine. Ils déplorent que nombre des personnes visées n'aient pas été autorisées à consulter d'avocat ni à recevoir de visite de leur famille.

AVRIL 2016

L'assistante juridique Gao Yue et l'avocate Li Shuyun sont libérées sous caution.

4 MAI 2016

Les militants Xing Qingxian et Tang Zhishun sont arrêtés pour avoir aidé le fils de Wang Yu, Bao Zhuoxuan, à « franchir illégalement les frontières nationales ». Ils risquent sept ans de prison.

AU 24 JUIN 2016

Au total, 18 militants et avocats défenseurs des droits humains sont maintenus en détention.

POUR EN SAVOIR PLUS :
http://bit.ly/2bauw8H

** À la connaissance d'Amnesty International, tous les chiffres sont corrects. Cependant, comme il est difficile de les vérifier, certaines informations peuvent être obsolètes.*

Illustrations © Badiucao

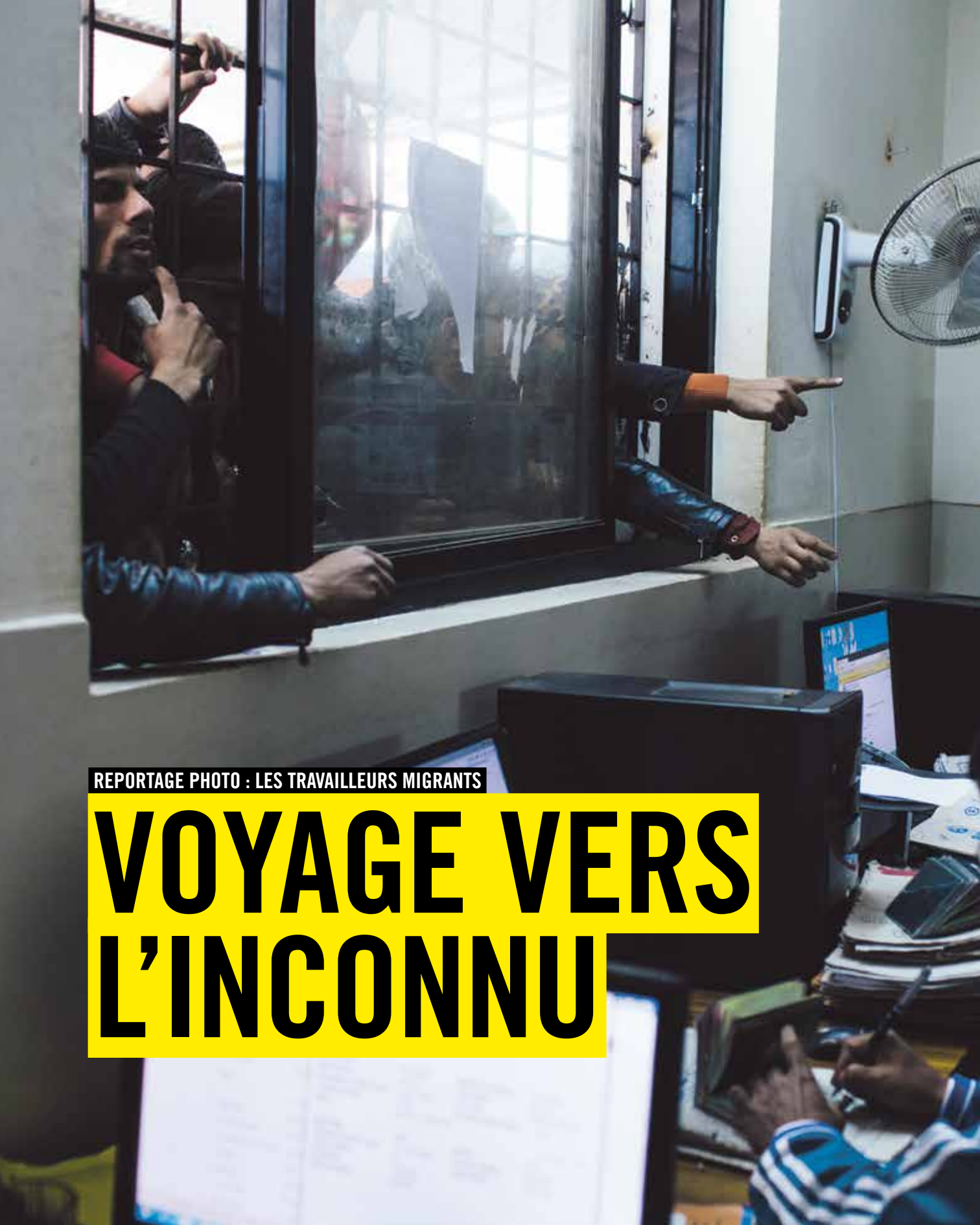

REPORTAGE PHOTO : LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

VOYAGE VERS L'INCONNU

Au Népal, des gens quittent leur ville ou leur village pour aller chercher du travail dans les pays du Golfe, au Qatar par exemple. Pleins d'espoir, ils sont pourtant exploités et maltraités à toutes les étapes de leur voyage.

Des travailleurs migrants potentiels dans un bureau de délivrance de visas à Katmandou (Népal).

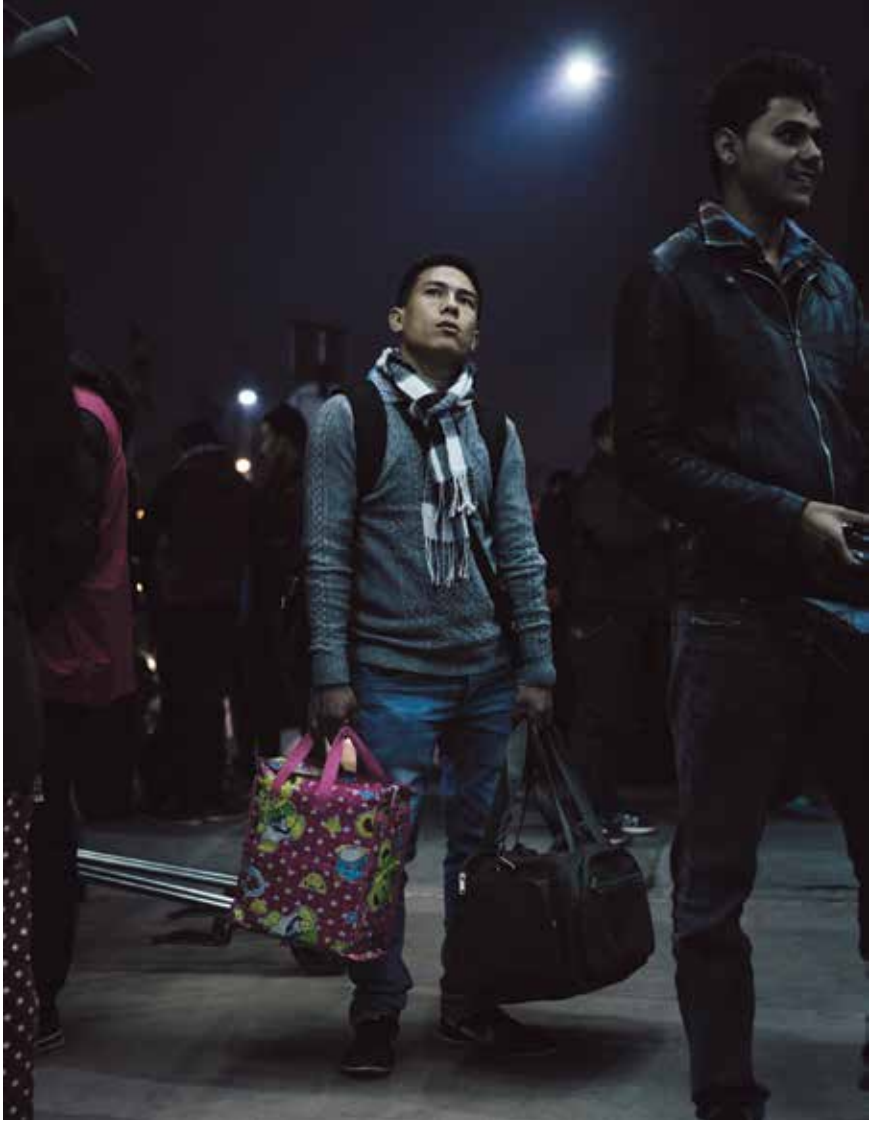

Les yeux rivés sur le tableau d'affichage des départs à l'aéroport de Katmandou (Népal). Les travailleurs migrants népalais (bien souvent, des hommes ayant entre 25 et 35 ans) jouent un rôle fondamental dans le secteur du bâtiment des pays du Golfe tels que le Qatar. Ce secteur est en plein essor, et ils sont nombreux à participer aux travaux de construction des installations pour la Coupe du monde de football de 2022.

File d'attente de travailleurs devant les services de promotion de l'emploi à l'étranger, à Katmandou. Souvent, pour trouver un emploi, les travailleurs ont à verser d'importantes commissions à des recruteurs peu scrupuleux. Ils sont nombreux à contracter un emprunt à un taux élevé et à s'endetter, compliquant encore davantage leur quotidien une fois arrivés à destination.

« Tout mon argent a servi à payer la commission. Je travaille ici six jours sur sept. C'est un emploi pénible. Je voudrais envoyer de l'argent à ma famille, mais il ne reste presque rien une fois que j'ai remboursé l'emprunt. »

Sunil Pardeshi, travailleur migrant népalais au Qatar

Traitement des visas à Katmandou. Les destinations les plus prisées sont l'Arabie saoudite, la Malaisie et le Qatar. D'après l'un de ses employés, ce bureau en charge de l'emploi à l'étranger vérifie chaque jour entre 500 et 1 000 visas pour le Qatar.

« Le travail est difficile, notre camp est sale et petit, et je n'ai encore jamais été payé. »

Kamal (19 ans), travailleur migrant népalais au Qatar

Hall des départs à l'aéroport de Katmandou. D'après le Nepali Times, *1 500 travailleurs népalais s'envolent chaque jour pour les États du Golfe et la Malaisie depuis l'aéroport de Katmandou. Beaucoup, à l'image de ceux qu'Amnesty a rencontrés au Qatar, sont victimes de mauvais traitements. Ils vivent notamment dans des logements exigus et précaires.*

Des Népalais regardent des travailleurs partir pour les pays du Golfe à l'aéroport de Katmandou. Les recruteurs font souvent de fausses promesses sur les salaires et les conditions de travail aux travailleurs migrants potentiels. Ceux-ci peuvent aussi être obligés à signer des contrats rédigés en anglais alors qu'ils ne comprennent pas cette langue.

Les « au revoir » à l'aéroport de Katmandou. Les travailleurs migrants souhaitent pour la plupart offrir une vie meilleure à leur famille. Il leur est toutefois difficile d'envoyer assez d'argent à leurs proches en raison des dettes qu'ils ont contractées et des salaires impayés. Prem, l'un des travailleurs que nous avons rencontrés, n'a pas été rémunéré pendant trois mois. Sa famille n'a pas pu payer le loyer : « Ma famille est aujourd'hui sans abri, et deux de mes enfants ont dû quitter l'école. Je n'en dors pas la nuit. C'est une torture pour moi. »

Photos : Anna Tervahartiala

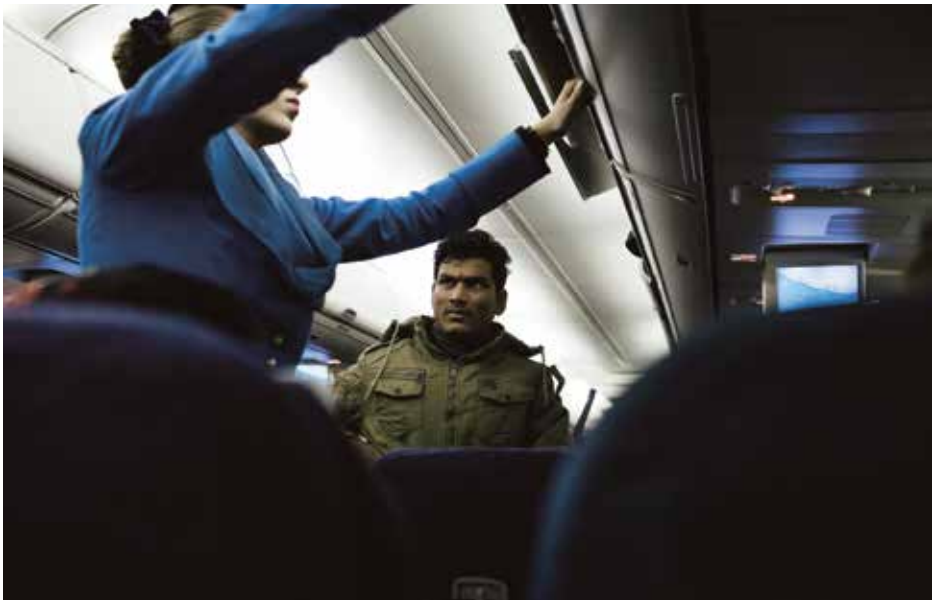

Le décollage approche. À leur arrivée au Qatar, les travailleurs migrants voient parfois leurs passeports confisqués par leurs employeurs. En outre, pour quitter le pays, ils doivent obtenir une « autorisation de sortie » approuvée par leur entreprise qui, bien souvent, ignore leurs demandes.

AGISSEZ

Dites à la FIFA, l'instance dirigeante du football mondial, de protéger les travailleurs migrants participant à la construction des installations pour la Coupe du monde de 2022 au Qatar : amnesty.be/qatar2022

DROITS DANS LES YEUX

ROGER JOB : LES DROITS HUMAINS AU BOUT DE L'OBJECTIF

Deux jeunes immigrés espèrent devenir joueurs de foot professionnels, Côte d'Ivoire, Abidjan. © Roger Job

Droits dans les yeux circule à Bruxelles et en Wallonie depuis le début de l'année et a déjà accueilli plus de 20 000 visiteurs. Roger Job est l'un des grands noms de la photographie belge présentés par cette exposition qui met en valeur les droits humains et ceux qui les défendent.

Roger Job, 45 ans, journaliste de formation, est rédacteur et photographe. Sa sensibilité l'a mené aux côtés des victimes de catastrophes et de guerres, comme en Afrique du Sud, où il a photographié l'exode des réfugiés mozambicains, ce qui lui a valu le Prix Reporters sans frontières en 1992. En 1999, il obtient le prix de la Fondation SPES pour son travail sur « les derniers peuples pasteurs de l'humanité" et, en 2011, le Nikon Press Award et le Days Japan Jury Award pour son travail sur les pasteurs nomades du Turkana, au Kenya.
Ses reportages sont publiés en Belgique par *Paris Match* et à l'étranger par des titres aussi prestigieux que *Newsweek*, *The Independent on Sunday*, *Geo*, *Le Monde magazine*, *La Repubblica* ou *National Geographic*.
Photographe prolifique, il est l'auteur de *Lettres sans frontières* (Complexe, 1994), de *Congo 2000* (Luc Pire, 2000), de *Des Hommes et des Chevaux (Luc Pire, 2004), de Turkanas, les premiers derniers hommes* (2012) et, avec Frédéric Loore, de *Marque ou crève* (Avant-Propos, 2014).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'EXPOSITION, SAVOIR OÙ LA VISITER OU COMMENT L'ACCUEILLIR DANS VOTRE COMMUNE : www.droitsdanslesyeux.be

PEINE DE MORT

LA PEINE DE MORT, UNE SOLUTION CONTRE LE TERRORISME ?

Ce 10 octobre aura lieu la 14e Journée internationale contre la peine de mort. L'occasion pour Amnesty de réitérer son opposition absolue contre ce châtiment cruel, inhumain et dégradant, en particulier dans un contexte de lutte contre le « terrorisme ».

Ces dernières années ont été marquées par de très nombreux attentats partout dans le monde. En réponse à ces attaques, des États soucieux d'assurer leur sécurité et celle de leur population ont récemment fait usage de la peine de mort comme punition ultime. Ainsi, au cours des dix dernières années, le Nigéria, le Bangladesh, l'Inde, la Tunisie et d'autres pays ont adopté des lois qui élargissent le champ d'application de la peine de mort, en ajoutant certains actes terroristes à la liste des infractions passibles de ce châtiment. Résultat : en 2015, la peine de mort a été prononcée dans pas moins de sept pays pour des infractions liées au terrorisme. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la plupart des personnes exécutées avaient été déclarées coupables de ce type d'infractions.

DE GRAVES DÉRIVES

En l'absence d'une définition claire et globale dans le droit international, chaque État est libre de décider ce qu'il estime relever du terrorisme. Force est de constater que les lois nationales le définissent souvent en termes très vagues, incluant par exemple les crimes contre l'État, la contestation des décisions du pouvoir ou encore la participation à des mouvements d'opposition ou insurrectionnels. Cela peut entraîner de graves dérives, comme la condamnation à mort d'opposants ou de manifestants pour les punir de leurs activités, sous couvert de « terrorisme ». De plus, de tels faits sont souvent jugés par des cours militaires ou d'exception dont le fonctionnement laisse à désirer, qui prononcent des jugements parfois expéditifs. Au Pakistan, par exemple,

(*) **Nous ne disposons pas pour la Chine, la Corée du Nord, la Malaisie et le Viêt-Nam de données précises. Cependant, nous savons que le nombre d'exécutions s'élève à plusieurs milliers pour la Chine.**

il n'est pas obligatoire pour les agents chargés de présider les tribunaux militaires d'avoir suivi une formation juridique. Les recherches menées par Amnesty International mettent en évidence la forte propension des militaires à torturer et à maltraiter les suspects pour obtenir des « aveux ».

UN EFFET DISSUASIF ?

L'argument principal utilisé par ces États est que la menace d'une exécution est une stratégie efficace pour prévenir les attentats terroristes. La peine de mort dissuaderait ainsi les terroristes potentiels. Vraiment? Aucune preuve tangible n'a été apportée pour valider cette croyance. Au contraire, dans le cas des attentats suicides, la mort est voulue par les terroristes qui veulent être reconnus au sein de leur groupe en tant que martyrs. Leur mémoire est un point de ralliement pour leur organisation. Ainsi, exécuter ces personnes revient souvent à faire de la publicité pour les groupes auxquels elles appartiennent, et peut les aider à rallier davantage de partisans. De plus, les groupes armés d'opposition invoquent le recours à cette peine comme une justification à leurs représailles, ce qui perpétue le cycle de la violence.

Même s'ils sont entièrement responsables de leurs actes et doivent en répondre devant la loi, les terroristes doivent eux aussi bénéficier des droits humains. Le système judiciaire est capable de les punir sans les exécuter. En l'exécutant, l'État fait montre de la même violence physique que le terroriste à l'égard de sa/ses victime(s).

L'exécution n'est jamais une réponse appropriée, encore moins à un homicide. Le droit doit primer sur le désir de vengeance..

FESTIVALS

MUSIQUE, SOLEIL ET SOLIDARITÉ

Durant les mois de juin, juillet et août, Amnesty a été présent sur quelques-uns des festivals qui ont enflammé l'été : Les Ardentes, Couleur Café, les Francofolies, Verdur Rock, Esperanzah et la Fête des Solidarités.

Au programme : action photo et tattoos pour sensibiliser un public jeune et dynamique à la problématique des filles et femmes migrantes qui, tout au long de leur parcours pour rejoindre l'Europe, sont victimes de violences, d'agressions, de harcèlement ou d'exploitation.

Pour vivre le parcours éprouvant d'une migrante et signer notre pétition :
www.parcoursdemigrante.be

UN COMBAT À VIE

Léguez à AMNESTY INTERNATIONAL

Faire un legs en duo à Amnesty International,
c'est défendre les droits humains,
mais c'est aussi léguer davantage à vos héritiers

Informations complètes sur www.amnesty.be/legs

DISPARUS

Le 30 août est la Journée internationale des victimes de disparition forcée : n'oublions pas et agissons.

Partout dans le monde, des gens sont enlevés dans la rue ou chez eux par les forces gouvernementales et l'on reste sans nouvelles d'eux pendant des jours ou des mois. Parfois à jamais.

Les autorités nient avoir enlevé ces personnes, ou refusent de dire où elles se trouvent. En droit, on parle de « disparition forcée ». C'est un crime au regard du droit international.

Les personnes enlevées sont souvent torturées et craignent en permanence d'être tuées. Elles savent que leur famille n'a aucune idée du lieu où elles sont et que personne ne viendra les sauver. Même si elles sont finalement relâchées, elles conservent des cicatrices physiques et émotionnelles.

En 2010 a été adoptée la Convention internationale contre les disparitions forcées. L'année suivante, la Journée internationale des victimes de disparition forcée a vu le jour, offrant aux familles et aux militants l'occasion de faire converger leurs efforts de recherche.

Les pages suivantes donnent un aperçu du courage des victimes et des familles des personnes disparues, qui jamais n'abandonnent dans leur quête de justice.

AGISSEZ :

Agissez en faveur de Yousef Silavi, membre de la minorité arabe ahwazie d'Iran, porté disparu depuis fin 2009. Il pourrait avoir été soumis à une disparition forcée et risque de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, voire une exécution extrajudiciaire.

www.amnesty.be/yousefsilavi

© anandaBGD/iStock

© Amnesty International/Sergio Ortiz Borbolla

N'OUBLIONS PAS LES DISPARUS D'AYOTZINAPA

Mario, étudiant à l'école d'Ayotzinapa.

Quarante-trois chaises orange, en mémoire des disparus d'Ayotzinapa.

Alors qu'on est toujours sans nouvelles de plus de 27 000 personnes qui ont « disparu » au Mexique, Josefina Salomón évoque l'affaire des étudiants d'Ayotzinapa, emblématique de la crise des disparitions dans le pays.

Le 26 septembre 2016 marquera le deuxième anniversaire de la disparition de 43 étudiants d'Ayotzinapa, dans l'État de Guerrero (sud du Mexique).

Il y a un peu moins d'un an, je me suis rendue dans ce centre de formation rural, niché dans une région montagneuse. J'ai visité l'établissement, trouvant 43 chaises orange parfaitement alignées, dehors, sur un terrain de basketball miteux. Sur chaque chaise, une photo accompagnée de lettres, de fleurs et de présents. Elles témoignaient d'une terrible histoire.

« Personne ne peut vivre ce que nous avons vécu », m'a dit Mario, étudiant en première année à Ayotzinapa.

En ce jour de septembre, des étudiants de son école tentaient de trouver des bus à Iguala, une ville voisine, pour aller à une manifestation à Mexico quand ils ont été arrêtés par la police. On ne les a jamais revus. On sait que trois d'entre eux ont été tués, mais on ignore toujours le sort des autres.

Parmi ces étudiants se trouvaient Saúl Bruno García et Leonel Castro Abarca, deux amis de lycée de Mario qui l'avaient convaincu de s'inscrire dans cet établissement, ce qu'il a fait deux mois après leur disparition.

« Je n'arrivais pas à croire que Saúl et Leonel avaient disparu. La veille encore, nous avions échangé des messages. Ma mère a eu peur en apprenant ce qui s'était passé, mais je lui ai dit : "qui ne tente rien, n'a rien", et je suis venu », m'a confié Mario.

Pour de jeunes hommes comme Mario, venant de familles rurales démunies, une école comme celle d'Ayotzinapa représente une chance d'étudier, mais aussi trois repas par jour et un endroit où dormir.

UN LABORATOIRE À PROBLÈMES

L'école fait partie d'un projet éducatif ambitieux mis en place dans les années 1920, au lendemain de la révolution mexicaine, et visant à prodiguer une éducation spécialisée aux jeunes hommes issus d'un milieu rural marginalisé. L'idée était de combiner matières théoriques et connaissances pratiques sur la culture des terres et d'encourager le militantisme social.

Mais depuis, les gouvernements conservateurs successifs voient ces écoles comme des laboratoires à problèmes et les prennent sans cesse pour cible. Les budgets ont été largement amputés, et les bâtiments d'Ayotzinapa sont décrépits et accueillent plus d'étudiants qu'ils ne devraient.

Les militants de la région affirment que la disparition des 43 étudiants était une tentative cruelle de faire cesser leur militantisme actif et de faire savoir qu'ils n'avaient pas leur place dans le Mexique d'aujourd'hui.

« Le gouvernement ne nous a jamais trop soutenus, mais aujourd'hui c'est pire. C'est comme si nous étions un caillou dans sa chaussure. Je ne demande qu'à devenir enseignant, à enseigner et à aider ma famille », m'a dit Mario.

MOTIVÉS ET DÉTERMINÉS

Pourtant, au lieu de décourager les étudiants, les écueils semblent renforcer leur détermination. Les disparitions d'Ayotzinapa ont frappé les esprits comme aucune autre tragédie des droits humains ces dernières années au Mexique. Peut-être la colère est-elle une réaction à la réponse chaotique du gouvernement et à l'absence d'enquête efficace, deux points vivement critiqués par des organisations internationales telles qu'Amnesty et un groupe d'experts mandatés par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Les dirigeants mexicains actuels ont tellement à cœur d'escamoter ce crime qu'ils ont même empêché ce groupe d'experts de poursuivre leurs investigations. Mais le fait est que les gens sont déterminés à découvrir la vérité.

« Le plus dur c'est de voir les parents lorsqu'ils viennent, a expliqué Mario. Nous les voyons s'asseoir sur les chaises où leurs enfants s'asseyaient. Je les vois parler aux photos, leur dire qu'ils ne cesseront jamais de les chercher. Ce n'était pas la première attaque du gouvernement, mais c'était la plus violente. Mais nous n'abandonnerons pas avant d'avoir retrouvé les 43 disparus, pas avant que le gouvernement ne nous dise où ils sont. »

© Amnesty International/Sergio Ortiz Borbolla

EN BREF

LE BURUNDI AU BORD DU GOUFFRE

Pourquoi la population fuit-elle ce pays en crise ?

Le Burundi n'est plus sous les feux des projecteurs internationaux, mais reste ravagé par la crise. En avril 2015, le président Pierre Nkurunziza a annoncé qu'il briguerait un troisième mandat. Cette décision a provoqué dans tout le pays de vastes mouvements de contestation, réprimés violemment par les forces de sécurité (*photo*). Quelques mois plus tard, des corps jonchaient les rues de la capitale quasiment tous les jours. Aujourd'hui, la répression est moins visible, mais la peur règne toujours. En mai 2016, quelque 262 000 personnes avaient fui le pays. Il est facile de comprendre pourquoi.

© REUTERS/Goran Tomasevic

345 PERSONNES TORTURÉES

D'après l'ONU, 345 cas de torture ont été recensés au cours des quatre premiers mois de 2016. Amnesty avait déjà attiré l'attention sur le recours renforcé à la torture contre les opposants politiques en 2015 dans son rapport *Burundi : Just Tell Me What to Confess to*.

474 PERSONNES TUÉES

Plus de 474 personnes ont été tuées durant la première année de la crise, dont 130 en décembre 2015. Parmi ces personnes figuraient 29 enfants et 77 policiers.

PLUS DE 36 PERSONNES DISPARUES

Au moins 36 personnes ont disparu, dont Marie Claudette Kwizera, une militante emmenée par des inconnus dans un véhicule soupçonné d'appartenir aux services du renseignement en décembre 2015. On ne l'a plus vue depuis.

PLUS DE 4 951 ARRESTATIONS

En mars 2016, plus de 4 951 personnes avaient été arrêtées depuis le début de la crise ; 452 d'entre elles l'ont été en novembre 2015, sans aucune preuve contre elles.

HOMICIDES CIBLÉS

Au moins neuf membres de l'armée burundaise ont été pris pour cible et tués depuis avril 2015. Le fils de l'éminent défenseur des droits humains Pierre Claver Mbonimpa, a été tué après avoir été arrêté par la police. Son gendre a été abattu devant son domicile.

Plusieurs dirigeants politiques du parti au pouvoir et de l'opposition, dont Zedi Feruzi, président de l'Union pour la paix et la démocratie-Zigamibanga, ont été tués.

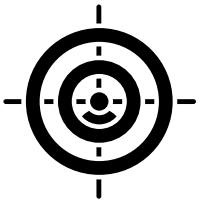

ENTRETIEN-MINUTE

MANIFESTER PACIFIQUEMENT, UN DROIT À DÉFENDRE

L'ancien prisonnier d'opinion Filep Karma nous explique pourquoi il va poursuivre son combat pour la liberté d'expression en Indonésie.

Pourquoi êtes-vous devenu militant ?
Les Papous ont demandé l'indépendance parce que beaucoup savaient que le référendum de 1969 sur l'indépendance avait été inéquitable. Pendant cette période, ils ont été victimes d'actes d'intimidation de la part de l'armée indonésienne. Des personnes ont été tuées et d'autres ont disparu. Les Papous vivaient dans la terreur, sans avoir le courage de faire entendre leur voix. Je ne pouvais pas accepter ça.

Pourquoi défendez-vous la non-violence ?
Quand j'étais fonctionnaire, dans les années 1990, j'ai été invité à étudier un an aux Philippines. J'ai découvert qui étaient Mahatma Gandhi et Martin Luther King : comment combattre les injustices avec des méthodes pacifiques. Je me suis dit que les Papous devaient eux aussi défendre leurs droits de façon pacifique.

Racontez-nous votre première expérience de la prison.
Quand Suharto [ancien président] a démissionné en mai 1998, j'ai pensé que c'était le moment de lancer une campagne pacifique en faveur de l'indépendance de la Papouasie. J'ai organisé un rassemblement à Biak, et c'est moi qui ai fait brandir le drapeau Étoile du matin [l'emblème de l'indépendance papoue, interdit en Indonésie]. J'ai été condamné à six ans et demi de prison pour « trahison ».

En tant que militant, quels dangers avez-vous rencontrés ?
En détention j'ai reçu des menaces de mort. [On m'a envoyé] une tête de chien. Il y avait une lettre dans ce paquet, qui disait : « Je connais ta famille, je connais tes activités ; je sais tout, alors ne te mêle pas de ça ! »

Vous avez été de nouveau emprisonné en 2004. Qu'avez-vous ressenti à votre libération ?
Le 18 novembre 2015, un responsable de la prison m'a dit que j'allais être libéré dans l'heure. J'ai commencé par refuser. « C'est très cruel. Pourquoi voulez-vous me mettre dehors aujourd'hui ? Il me faudrait au moins une période de réadaptation avant d'être libéré », ai-je déclaré. Ils m'ont relâché le lendemain. J'étais sous le choc.

Qu'a représenté pour vous le soutien d'Amnesty International ?
Quand j'étais en prison, j'ai reçu beaucoup de lettres du monde entier. J'adresse tous mes remerciements aux amis d'Amnesty International qui ont milité en ma faveur. Ces lettres m'ont énormément aidé. Elles m'ont donné du courage, de l'espoir et du réconfort. Grâce à elles je ne me suis pas senti seul.

© Amnesty International

En Nouvelle-Zélande, des sympathisants d'Amnesty International demandent la libération de Filep Karma.

ART FOR AMNESTY

PRIX *AMBASSADOR OF CONSCIENCE* 2016

C'est au Sénégal que s'est déroulée cette année la cérémonie de remise du prix d'Amnesty International, qui a été décerné à quatre lauréats en hommage à leur passion pour la justice.

La musicienne de renommée internationale Angélique Kidjo et trois groupes de jeunes militants africains se sont partagé le prix *Ambassador of Conscience* 2016.

« J'ai toujours essayé de me servir de ma voix, que ce soit en chantant ou en parlant, pour combattre l'injustice et les inégalités », a déclaré Angélique Kidjo. En 40 ans de carrière, elle a sorti 12 albums. Elle milite en faveur de la liberté d'expression et de l'éducation des filles africaines. Elle lutte également contre les mutilations génitales féminines.

Ont également été récompensés le Balai citoyen, mouvement d'initiative populaire qui mène des actions pacifiques au Burkina Faso, et Y'en a marre, groupe de rappeurs et journalistes sénégalais qui encouragent les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales.

LUCHA (Lutte pour le changement), mouvement local de jeunes basé en République démocratique du Congo, était le quatrième ambassadeur de conscience de cette année. « Cette récompense prestigieuse nous encourage à poursuivre notre combat non violent pour la justice sociale et la démocratie dans notre pays », a déclaré Juvin Kombi, membre de LUCHA.

Le prix Ambassador of Conscience récompense des personnes qui ont usé de leur talent pour encourager les autres à lutter pour les droits humains. Il vise par ailleurs à susciter le débat, encourager l'action publique et sensibiliser le public sur des questions relatives aux droits fondamentaux. La remise de ce prix est organisée par Art for Amnesty.

POUR EN SAVOIR PLUS :
http://bit.ly/29ytq1Z

Cérémonie de remise du prix Ambassador of Conscience, *place du Souvenir, Dakar (Sénégal), 28 mai 2016. De gauche à droite : Simon Kouka (Y'en a marre), Youssou N'Dour, Smockey (Le Balai citoyen), Angélique Kidjo, Micheline Mwendike (LUCHA), Fadel Barro (Y'en a marre), Kambale Raegan (LUCHA).*

JOAN BAEZ, AMBASSADRICE DE CONSCIENCE D'AMNESTY 2015, À LESSINES

Joan Baez est ce que l'on appelle une "légende". Dès le début des années 1960, elle se consacre à la non-violence et à l'engagement en faveur des droits civiques et humains. Ainsi, elle a participé aux marches pour les droits civiques aux côtés de Martin Luther King, s'est mobilisée contre la peine de mort, a fait campagne pour la paix et contre les atteintes aux droits humains au Viêt-Nam, a défendu les droits des ouvriers agricoles migrants en Californie, assisté à des rassemblements contre la torture et soutenu les campagnes en faveur des droits des gays et lesbiennes. Joan Baez a également contribué à créer des groupes locaux d'Amnesty International dans la région de la baie de San Francisco et a donné des concerts en soutien à l'organisation.

C'est à Lessines, à l'occasion de la seule date belge de sa tournée 2016, que nous avons eu le plaisir et l'honneur de rencontrer l'auteure-compositrice-interprète...et de lui faire signer notre pétition pour l'établissement de voies sûres et légales pour les milliers de personnes contraintes de fuir leurs foyers.

POUR SIGNER VOUS AUSSI :
amnesty.be/signforhumanity

© Joan Vanden Bossche

Amnesty International (photo : Reginald VanNurden)

« CELUI QUI N'EST PAS ASSEZ COURAGEUX POUR PRENDRE DES RISQUES N'ACCOMPLIRA RIEN DANS LA VIE. »

Mohamed Ali (1942-2016)

AMNESTY INTERNATIONAL